

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2023, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON.

La présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2023, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON :

Monsieur KAINDOH Teddy, attaché d'administration de l'état, président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame LINDOR Anaïs, assistante ingénieure, vice-présidente, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame BESSET Nathalie, ingénieure d'études de classe normale cnrs, experte, Centre national de la recherche scientifique, Aix-en-Provence.

Monsieur LAIZÉ Nicolas, assistant ingénieur, expert, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur BESSARD Laurent, attaché d'administration de l'état, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, Lyon.

Madame VAUX Cécile, attachée principale d'administration de l'état, Université Grenoble Alpes, Valence.

Monsieur ROZIER Hervé, ingénieur d'études hors classe, suppléant, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
en charge des ressources humaines
et de l'action sociale

Marie-Reine MARANDEL

Fait à Lyon, le 03 mai 2023

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
En charge des ressources humaines et de l'action sociale

